



Appel à projet

Classes à PEM

2013-2014

Conseils pour la réalisation d'un projet d'éducation aux médias (PEM)

Quelques étapes préalables à la construction du projet

- Formuler un objectif pédagogique à partir de l'évaluation des besoins des élèves.
- Pointer la légitimation du projet : programmes, référentiels, projet d'établissement, institution, ...
- Évaluer l'ampleur du projet et sa faisabilité (durée, implication, adhésion de l'institution, cadre, ...).
- Identifier les moyens à mobiliser.
- Identifier les ressources disponibles (lieux, personnes, objets documentaires).
- Repérer et identifier les partenaires
- Mobiliser un corpus intégrant les problématiques des droits d'auteur.
- Penser à des déclencheurs d'activités et des temps de valorisation des productions (sorties, rencontres, participation aux concours, ...).
- Capitaliser, réinvestir les acquis.
- Défendre le projet auprès du chef d'établissement, des collègues, de la vie scolaire, des élèves, des parents et acteurs locaux.
- Évaluer le projet : poser des indicateurs de réussite.

Définir l'éducation aux médias (EAM)

Définition des inspections générales :

« Toute démarche visant à permettre à l'élève de connaître, de lire, de comprendre et d'apprécier les représentations et les messages issus de différents types de médias auxquels il est quotidiennement confronté, de s'y orienter et d'utiliser de manière pertinente, critique et réfléchie ces grands supports de diffusion et les contenus qu'ils véhiculent. »

Conseils de méthodologie pour la validation du projet d'éducation aux médias

- Repérer le volet du projet d'établissement dans lequel s'inscrit le PEM
- Contextualiser l'éducation aux médias dans les programmes, le socle commun, la validation du B2i.
- Légitimer une culture de l'actualité et du numérique en identifiant les axes d'utilisation des médias dans votre projet :
 - Utilisation des médias pour une ouverture sur le monde, une éducation, à la citoyenneté (pilier 6).
 - Utilisation de l'image : ses différents supports, analyse et ou lecture d'image fixe ou animée (pilier 1)

- L'utilisation des médias comme objet d'étude : comprendre le fonctionnement des médias, décrypter l'information, comparer les médias,... (pilier 6)
- Utilisation des médias comme supports pédagogiques : utiliser les médias dans un cours disciplinaire (pilier 6)
- Les élèves producteurs de médias : mettre en œuvre des activités, définir les compétences à développer, citer les projets de productions d'élèves. (Maîtrise de la langue, communication, culture de l'information, pratiques numériques responsables, compétences techniques, compétences sociales, autonomie)

La démarche : constituer une équipe, faire un état des lieux, établir un agenda et un budget :

- S'entourer d'enseignants utilisant les médias et mobiliser d'autres enseignants, grâce aux entrées disciplinaires, la validation par compétence.
 - L'objectif est d'impliquer dans l'éducation aux médias, l'équipe pédagogique et de s'ouvrir aux acteurs extérieurs (professionnels des médias).
 - Soumettre le projet à l'approbation du CA et du Conseil pédagogique.
- Faire un état des lieux de l'éducation aux médias dans l'établissement : qui fait quoi, qui utilise quoi ?
 - Présenter de ce qui se fait déjà en éducation aux médias dans l'établissement : à minima les actions dans le cadre de la Semaine de la presse et dans le cadre disciplinaire, les situations d'apprentissage qui utilisent les médias (activités disciplinaires, éducation civique, TPE, accompagnement éducatif, personnalisé, enseignement d'exploration, ...).
 - Présenter ce qui se fait en matière de sensibilisation au numérique responsable
- Établir un agenda, déterminer les priorités.
- Établir un budget prévisionnel du projet et rechercher des sources de financement le cas échéant (acquisition de matériel, prise en charge d'interventions extérieures ou encore de sorties).

Contrôler et évaluer le projet :

Le contrôle et l'évaluation du projet sont des actions menées tout au long de la réalisation du projet avec pour finalité de vérifier la mise en œuvre et d'éventuellement modifier le projet en cours d'année.

Cette évaluation se fait à partir des piliers du socle commun :

- ✓ La maîtrise de la langue française ouverture à la communication, au dialogue, au débat.
- ✓ La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication dont l'adoption de pratiques numériques responsables (B2i)
- ✓ La culture humaniste (donner du sens à l'actualité)
- ✓ Les compétences sociales et civiques (se préparer à la vie de citoyen), être critique vis-à-vis de l'information, savoir distinguer virtuel et réel, se respecter et respecter les autres.
- ✓ L'apprentissage de l'autonomie et l'esprit d'initiative

Informier et faire connaître les projets en cours de réalisation : Afficher, exposer, diffuser

- Informer les acteurs de la vie de l'établissement et donner à voir le travail des élèves pour le valoriser
- Créer un onglet ou une page « classe à PEM » sur le site d'établissement, sur l'ENT, informant la communauté éducative mais également les partenaires, des activités et réalisations en cours dans le cadre du projet.

Les liens utiles :

L'éducation aux médias dans les programmes :

<http://www.clemi.org/fr/l-eam-dans-les-programmes/>

B2I et EAM:

<http://clemi.ac-creteil.fr/interactif/spip.php?article105>

ou

<http://bcdi1.crdp-creteil.fr/clemi/spip.php?article105>

EAM et socle commun

<http://www.educnet.education.fr/dossier/education-aux-medias/interet-educatif/place-dans-le-systeme-educatif>

Pour toute information supplémentaire :

Élodie Gautier

Déléguée académique à l'éducation aux médias

Courriel : elodie.gautier@ac-creteil.fr

Tél. : 01 57 02 62 12 / 06 37 07 93 25

Date limite de retour des projets :

Le lundi 10 juin 2013

A

CLEMI- Académie de Créteil

Rectorat - Bât. A-Bureau 705

4, rue Georges ENESCO

94000 Créteil

Tél. : 01 57 02 62 12

Courriel : clemicreteil@ac-creteil.fr